

Conditions de la mise en liberté : Sans surveillance électronique

Personne accusée : _____

Obligation financière

- Aucune obligation financière n'est prévue dans l'ordonnance de mise en liberté.
- Avant d'être libérée, la personne accusée doit se conformer aux obligations financières suivantes :

Conditions

- Vous devez vous présenter aux autorités suivantes :
- Corps de police municipal :
 - District de la GRC :
 - Chaque jour entre 8 h 30 et 16 h 30
 - Entre 8 h 30 et 16 h 30 les jours suivants :
 - Lundi
 - Mardi
 - Mercredi
 - Jeudi
 - Vendredi
 - En personne
 - Par téléphone au _____
- Vous devez demeurer dans la province du Nouveau-Brunswick.
- Vous ne devez pas communiquer, directement ou indirectement, avec :

_____,
sauf si les conditions suivantes sont respectées :

- Vous ne devez pas vous rendre au _____.
- Vous devez remettre tous vos passeports à _____.
- Vous devez vous abstenir de posséder une arme à feu et/ou une arme quelconque et vous devez remettre de tels armes en votre possession ainsi et les autorisations, permis et certificats d'enregistrement ou tout autre document permettant d'acquérir ou de posséder des armes à feu à _____, au _____ avant le _____.

(suite à la page suivante)

Conditions de la mise en liberté : Sans surveillance électronique

Vous devez résider à l'adresse suivante :

- _____.
- Vous devez respecter le couvre-feu et demeurer dans votre lieu de résidence entre _____ et _____.
Vous pouvez être à l'extérieur de votre lieu de résidence pendant les heures de couvre-feu dans les cas suivants :
- Fins professionnelles (déplacement entre votre lieu de résidence et votre lieu de travail en empruntant le trajet le plus court).
 - Urgences médicales vous concernant ou concernant un membre de votre famille immédiate.
 - Lorsque vous êtes accompagné de _____.

- Vous devez demeurer dans votre lieu de résidence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Vous pouvez être à l'extérieur de votre lieu de résidence dans les cas suivants :
- Fins professionnelles (déplacement entre votre lieu de résidence et votre lieu de travail en empruntant le trajet le plus court).
 - Urgences médicales vous concernant ou concernant un membre de votre famille immédiate.
 - Vous présenter à un rendez-vous pour du counseling ou participer à un programme de traitement (déplacement entre votre lieu de résidence et le lieu du rendez-vous en empruntant le trajet le plus court).
 - Vous présenter à un rendez-vous prévu avec votre conseiller juridique (déplacement entre votre lieu de résidence et le lieu du rendez-vous en empruntant le trajet le plus court).
 - Vous présenter à un rendez-vous pour des soins médicaux ou dentaires (déplacement entre votre lieu de résidence et le lieu du rendez-vous en empruntant le trajet le plus court).
 - Vous occuper d'affaires personnelles entre _____ h et _____ h chaque _____.

Vous devez fournir un préavis d'au moins 48 heures pour chaque absence permise, notamment pour un rendez-vous, une rencontre ou une activité personnelle, y compris les dates, les heures et les endroits, aux autorités suivantes :

- Corps de police municipal :
- District de la GRC :

- Vous devez vous présenter à l'entrée de votre lieu de résidence approuvé à la demande d'un agent de la paix pour prouver que vous respectez les conditions de votre détention à domicile ou votre couvre-feu.
- Vous devez vous abstenir de consommer ou de posséder de l'alcool ou d'autres substances intoxicantes.
- Vous devez vous abstenir de consommer ou de posséder des drogues sauf sur ordonnance médicale.

(suite à la page suivante)

Conditions de la mise en liberté : Sans surveillance électronique

Vous devez comparaître devant les tribunaux de la façon et au moment prescrits, et plus particulièrement :

Autres conditions :
